

OBJECTIF(S)

- Evaluer l'application des nouvelles règles

NIVEAU & PUBLIC

SPECIALISATION

Tout professionnel de la gestion immobilière

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposé théorique et quiz de validation - Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéoprojecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

Ce programme reprend les différentes modifications apportées à la gestion des copropriétés par la loi ELAN et les décrets d'application parus à ce jour ainsi que l'ordonnance du 30 octobre 2019

Il intègre les dérogations accordées dans le contexte de pandémie COVID 19

I – CONSÉQUENCES DU COVID 19 SUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- Rappel des ordonnances sur les contrats de syndic et les délais

II - CONTENU DE LA CONVOCATION ENVOYÉE DEPUIS LE 1^{ER} JUIN ?

- Qui convoque l'assemblée générale ?
- Convocation à la demande d'un copropriétaire
- Affichage relatif à la tenue de la prochaine AG
- L'ordre du jour :
 - Les nouvelles questions obligatoires (loi LOM, emprunt, etc)
 - Modification de l'accès à la consultation des pièces justificatives de charges
 - Documents à joindre
 - Question complémentaire d'un copropriétaire
- Les destinataires de la convocation

III - FORME ET DELAI DE LA CONVOCATION INCLUANT LES NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ENVOI ÉLECTRONIQUE

- Extension des modalités de notification

IV - LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Participation à l'assemblée générale
 - visioconférence
 - vote par correspondance
 - les dérogations admises dans le contexte d'urgence sanitaire
- Que contient la feuille de présence : impact des nouveaux modes de participation
- Modalités de détention des pouvoirs
- Désignation et rôle du président de séance, des scrutateurs et du secrétaire de séance
- Les nouvelles "majorités" : articles 24, 25,26 au 1^{er} juin 2020
 - Calcul et application

V - LE PROCÈS-VERBAL

- Comment le rédiger ? Que doit-il contenir ?
- La clôture de la séance et la signature du procès-verbal : impact des nouveaux modes de participation
- A qui le notifier ?
- Comment contester une décision d'assemblée générale ?



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap